

## DECLARATION PREALABLE

Obligatoire avant l'installation, le remplacement ou la modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité.

(Les pré enseignes dont les dimensions sont inférieures à 1m de hauteur ou 1,50m de largeur sont dispensées de la présente déclaration )

### 1. MOTIF DE LA DECLARATION

- Installation
- Remplacement  **Définition** : Dépose d'une installation existante suivie du montage d'une installation nouvelle
- Modification  **Définition** : Transformation affectant l'orientation et les dimensions de l'installation

### 2. IDENTITE ET ADRESSE DU DECLARANT

Nom

Raison Sociale

Adresse

Ville

Téléphone

Fax

E-mail

### 3. LIEU DE L'INSTALLATION

Propriété privée                       Domaine public

Adresse

Commune

Département

Superficie du terrain  (mètres linéaires de façade ).

*Ne pas remplir dans le cas d'une installation sur le domaine public .*

Parcelle cadastrée

#### 4. NATURE DE L'INSTALLATION PROJETEE

##### A. PUBLICITES OU PREENSEIGNES SUR SUPPORTS

	<b>Nombre</b>	<b>Format</b>
<b>Mur</b>		
<b>Clôture</b>		
<b>Palissade de chantier</b>		
<b>Autre</b>		

##### B. PUBLICITES OU PREENSEIGNES SUR DISPOSITIFS SCELLES AU SOL

**Nombre**  **Format**   
**Type**  **Catégorie**

##### C. PUBLICITES OU PREENSEIGNES SUR MOBILIER URBAIN

	<b>Nombre</b>	<b>Format</b>
<b>Abris</b>		
<b>Kiosques</b>		
<b>Colonnes porte-affiches</b>		
<b>Mâts porte-affiches</b>		
<b>Mobilier d'information</b>		
<b>Autre</b>		

#### 5. DISTANCE DE L'INSTALLATION PROJETEE PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

Cette rubrique n'a pas à être remplie pour les dispositifs implantés sur le domaine public

Indiquer ces distances lorsque l'installation est effectuée à proximité immédiate d'une limite de propriété.

#### 6. DISTANCE DE L'INSTALLATION PROJETEE PAR RAPPORT AUX BAIES DES IMMEUBLES SITUES SUR LES FONDS VOISINS

Indiquer la distance des fenêtres les plus proches de l'installation en cas de co-visibilité.

--

## 7. PUBLICITES ET PREENSEIGNES EXISTANT SUR LE TERRAIN PREALABLEMENT A L'INSTALLATION, AU JOUR DE LA DECLARATION

Cette rubrique n'a pas à être remplie pour les dispositifs implantés sur le domaine public.

### A. PUBLICITES OU PREENSEIGNES SUR SUPPORTS

	<b>Nombre</b>	<b>Format</b>
<b>Mur</b>		
<b>Clôture</b>		
<b>Palissade de chantier</b>		
<b>Autre</b>		

### B. PUBLICITES OU PREENSEIGNES SUR DISPOSITIFS SCÉLÉES AU SOL

**Nombre**

--

## 8. ANNEXES JOINTES

- \* Plan de situation du terrain
- \* Plan de masse côté
- \* Représentation graphique du dispositif ou du matériel cotée en trois dimensions

Dans le cas d'une installation sur le domaine public, seule la représentation graphique du dispositif en trois dimensions est à joindre.

Fait à Perpignan le :